



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Etat de Vaud renouvelle son soutien au stockage de l'énergie photovoltaïque**

**Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) soutient l'essor du stockage de l'énergie photovoltaïque. Dotée d'une enveloppe de trois millions de francs de subventions, la nouvelle mesure qui se déploie dès le 7 janvier prochain comporte deux volets. Le premier porte sur le soutien à l'installation de batteries, tandis que le deuxième vise le développement des offres de stockage virtuel. Cette action fait suite à une première opération, couronnée de succès, menée en 2017.**

Conscient de l'importance de développer les possibilités de stockage pour que les énergies renouvelables locales puissent atteindre leur plein potentiel, le DTE lance une nouvelle action dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». Dotée d'un montant de trois millions de francs, cette nouvelle opération comprend deux volets distincts.

**Des batteries pour favoriser l'autonomie énergétique et l'autoconsommation**

Le premier volet prévoit des subventions destinées à encourager l'installation de batteries de stockage couplées à des panneaux photovoltaïques pour autant qu'elles soient munies d'un dispositif permettant au système dans son ensemble de continuer à fonctionner en cas de panne générale d'électricité. Destiné autant aux particuliers qu'aux entreprises, ce soutien financier offre ainsi non seulement la possibilité aux propriétaires de consommer une partie plus importante de leur propre production photovoltaïque, mais leur donne également l'assurance d'un approvisionnement électrique minimal en cas de coupure du réseau. Les demandes de subvention peuvent être déposées dès le 7 janvier 2019 et jusqu'au 31 mars 2019, pour autant que l'enveloppe budgétaire ne soit pas épuisée avant cette échéance.

**Le réseau électrique comme espace de stockage virtuel**

Le deuxième volet de l'action lancée par le DTE s'adresse aux fournisseurs d'électricité souhaitant proposer à leurs clients des offres de stockage virtuel. Le réseau de distribution serait ainsi employé pour stocker les excédents de production photovoltaïque afin que les producteurs puissent les consommer ultérieurement. Ces offres permettraient d'élargir l'éventail des solutions proposées aux producteurs d'énergie

photovoltaïque désirant augmenter leur taux d'autoconsommation. Les entreprises électriques souhaitant profiter d'un soutien du Canton ont dès le 7 janvier 2019 et jusqu'au 30 juin 2020 pour lancer leur produit.

Près de 400 projets réalisés à la suite d'une précédente action

Cette nouvelle opération menée par le DTE fait suite à une précédente action lancée dans le courant 2017. En allouant une enveloppe de 2,5 millions de francs pour soutenir l'installation de batteries de stockages, l'Etat de Vaud a permis la réalisation de 400 projets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 4 décembre 2018

### **RENSEIGNEMENTS**

DTE, Direction générale de l'environnement, François Schaller, chef de la division  
Approvisionnement et planification énergétique,  
[021 316 95 58](tel:0213169558)